



Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité  
Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative

*Le Secrétaire général  
des ministères chargés des affaires sociales*

Paris, le 29 MAI 2008

**NOTE pour  
Monsieur le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales**

**A l'attention de Mme Annick MOREL, inspectrice générale des affaires sociales**

**Objet : Mission d'appui en vue de la réorganisation des services territoriaux de l'Etat chargés de la cohésion sociale**

La mission d'appui qui vous est confiée est destinée à éclairer les travaux du comité de pilotage «cohésion sociale, jeunesse et sports» (cohésion sociale entendue au sens large) créé pour la mise en œuvre des décisions et orientations retenues par le conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) lors de ses réunions des 12 décembre et 4 avril derniers.

Parallèlement à la création des agences régionales de santé (ARS), il convient de définir la reconfiguration des missions et de l'organisation des services territoriaux de l'Etat intervenant, sous l'autorité des préfets de région et de département, dans le champ social, aujourd'hui couvert, pour l'essentiel, par les directions régionales et les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DRASS et DDASS).

Le cadrage stratégique retenu par le CMPP du 4 avril dernier est le suivant :

- à l'échelon régional, création d'une direction régionale de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports ;
- pour l'échelon départemental, proposition à faire, notamment en étudiant la solution d'une direction départementale chargée de la cohésion sociale, sous l'égide de la mission interministérielle de réforme de l'administration territoriale de l'Etat (MIRATE).

Par ailleurs, la prochaine réunion du CMPP, prévue en juin prochain, devrait traiter de l'organisation des services centraux en matière de cohésion sociale, et donc apporter ainsi d'importants éléments complémentaires sur la logique d'ensemble de réorganisation des services de l'Etat dans le domaine de la cohésion sociale.

La réforme des services territoriaux de l'Etat qui doit s'ensuivre est majeure, puisque les DRASS et les DDASS sont appelées à disparaître, pour faire place, d'une part aux ARS pour les champs sanitaire/médico-social, et, d'autre part, à cette nouvelle organisation à définir pour ce qui concerne les champs social/jeunesse et sports.

J..

Au demeurant, il s'agit bien d'abord de rechercher une meilleure adaptation de l'organisation et des moyens aux missions aujourd'hui dévolues à l'Etat aux échelons régional et départemental, en intégrant pleinement à la fois la décentralisation et l'évolution des besoins en ingénierie sociale des préfets de région et de département.

Inscrite dans cette perspective, votre mission d'appui au comité de pilotage « cohésion sociale, jeunesse et sports » devra donc :

- préciser les missions incombant à l'Etat au niveau territorial dans le champ social, compte tenu de la décentralisation et en retenant une définition large de ce champ social (incluant l'urgence sociale, l'hébergement, l'accès au logement social, la lutte contre l'habitat insalubre, les différents leviers d'insertion, les populations étrangères, la politique de la ville, etc.) ;
- distinguer les missions pouvant être exercées à l'échelon régional de celles nécessitant le maintien d'une gestion de proximité ;
- évaluer les compétences et les moyens nécessaires pour permettre aux préfets de région et de département de remplir ces missions ;
- proposer plusieurs schémas d'organisation couvrant les deux niveaux départemental et régional, sur la base des décisions (création d'une direction régionale de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports) et orientations déjà actées par le conseil de modernisation des politiques publiques, en analysant les avantages et les inconvénients de chaque scénario.

Pour fonder vos analyses et propositions, vous réunirez un groupe de travail associant notamment des représentants :

- des services centraux, ainsi que, le cas échéant, des opérateurs, du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, et du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité ;
- des services déconcentrés de ces mêmes ministères, notamment des DRASS, des DDASS, et les DRDJS et DDJS ;
- des autres ministères principalement intéressés : intérieur, logement et ville, immigration et intégration, travail et emploi, notamment ;
- du directeur de projet auprès du premier ministre responsable de la MIRATE.

Les consultations auxquelles vous procéderez incluront celles des organisations représentatives des personnels concernés.

Vous présenterez au comité de pilotage, qui tiendra sa première séance le 20 juin prochain sous la présidence des directeurs de cabinet des deux ministères, un avant-projet de note d'orientation.



Jean-Marie BERTRAND

Copies :

1. Monsieur le directeur de cabinet du ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité
2. Monsieur le directeur de cabinet du ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative
3. Monsieur le directeur de cabinet du ministre du logement et de la ville
4. Madame la directrice de cabinet du haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté
5. Monsieur le secrétaire général du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
6. Madame la secrétaire générale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales